

S3 de LILLE 209 rue Nationale 59000 LILLE

Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49 Courriel : s3lil@snes.edu Lille, le 18 avril 2018

Karine BOULONNE, Secrétaire académique

Α

Madame le Recteur de l'académie de Lille Cité Guy Debeyre 20 rue Saint Jacques 59000 LILLE

Madame le Recteur,

Ce courrier fait suite au groupe de travail examens réuni le 18 décembre à notre demande.

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 21/03, nous avons obtenu quelques informations que nous souhaitons compléter.

En ce qui concerne l'EAF, lors de ce GT et/ou lors de l'audience, vous nous aviez dit possible :

- de changer le libellé des convocations pour la réunion de retrait des descriptifs en distinguant deux étapes :
 - le x juin : réunion d'harmonisation et retrait des descriptifs,
 - du x juin au x juin : lecture des descriptifs et documents à domicile ;
- d'envoyer une lettre incitative aux chefs d'établissement leur demandant de ne pas convoquer les professeurs de Lettres en 1ère une fois que ces derniers ont récupéré leurs descriptifs et/ou leurs copies afin de prendre en compte le travail qui est le leur (découverte et appropriation de descriptifs et d'œuvres qui leur sont parfois inconnus, préparation des questionnements) ;
- de baisser le nombre de candidats par jour à 13, ce qui serait déjà un geste d'apaisement ;
- de tenir compte des collègues à temps partiel, avec décharges ou travailleurs handicapés.

Nous vous remercions de ces avancées qui vont contribuer au bon déroulement de l'examen auquel les collègues sont très attachés.

Nous avons encore des divergences sur la rémunération, sur le calendrier et nous rêvons encore d'un monde où des créations de postes viendront résoudre toutes ces questions dans l'intérêt de tous, candidats, examinateurs et rectorat.

En attendant nos prochaines victoires, nous souhaiterions modestement connaître le calendrier des réunions antérieures aux épreuves : réunions des coordonnateurs et de retrait des descriptifs.

Hormis l'EAF, d'autres questions sont restées sans réponse :

- Taux d'arrêts maladie au moment du baccalauréat afin de dégonfler la rumeur et/ou de réfléchir à l'amélioration des conditions de travail.
- Dans certains BTS tertiaires, il existe une épreuve d'économie-droit dont les corrections sont effectuées séparément : un correcteur pour la copie de droit et un correcteur pour la copie

d'économie. Jusqu'à il y a deux ans, la rémunération des correcteurs était établie sur la base du nombre de copies corrigées indépendamment du fait qu'il ne s'agissait que d'une épreuve (E3.1. Economie et droit). À la question de certains collègues voyant leur rémunération pour la correction des copies subitement chuter, il a été répondu que dorénavant la rémunération était divisée par 2 puisqu'il ne s'agissait que de la moitié de l'épreuve (1/2 éco | 1/2 droit). Or les copies sont toujours les mêmes que par le passé et les collègues corrigent bien 60 copies et non 30.

- Élargissement du vivier de collègues de Français pour la correction du DNB.

Enfin, dans notre académie la dématérialisation des copies en BTS est étendue aux copies de Lettres. Plusieurs collègues nous ont alertés sur la difficulté de corriger cette discipline sur ordinateur (nécessité de pouvoir appréhender la copie dans son ensemble, de retours en arrière fréquents possibles) mais aussi, vu la longueur des copies et du travail de correction, risque de Troubles Musculo Squelettiques et visuels ; cela correspond de fait à une nouvelle pratique et même si c'est une décision nationale, il appartient à l'administration de faire des propositions pour que tout se passe au mieux pour l'adaptation des collègues : matériel ergonomique, baisse du nombre de copies (le temps de correction est allongé), et si possible, choix de récupérer des copies-papiers.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en notre profond attachement au Service Public d'Education nationale.

Karine BOULONNE, Secrétaire académique.